

## **Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Compostage des déchets de la cantine »**

Une première réunion s'est tenue le 11/02/2019 de 11h00 à 12h30, avec la participation de M. Julien SOULIE représentant l'organisme « COMPOST ET TERRITOIRE DROME-ARDECHE).

Présents : M. MICHELIS (Provisueur), M. COSTE Thierry (OP), M CHATELAN et PETIT (référents EDD), AROUI Marwane, HADADI Karim, RIVAUX Sophie, EL MAHMOUDI Lina, COSTA Anthony (Eco-délégués)

### Rappels du contexte réglementaire :

- Obligation de tri des déchets et de valorisation de la matière organique
- Obligation de réduction de 50% du volume d'ordures destinées à l'enfouissement
- Perspective de la mise en place d'une redevance incitative susceptible de s'appliquer à l'établissement (taxe sur la quantité de déchets produits non recyclables, au poids ou au volume, selon les collectivités)

### Faisabilité et dimensionnement des installations nécessaires :

- Matière organique sèche disponible sur le lycée en quantité suffisante (tonte d'herbe, feuilles mortes)
- Possibilité d'envisager le broyage des branches d'élagage (au lieu de les évacuer en déchetterie) = matière sèche supplémentaire et gain de temps de travail et transport, mais nécessité d'investir dans un broyeur (ou de pouvoir utiliser celui de la mairie)
- Tri sélectif en sortie de cantine déjà existant, mais à modifier, avec surveillance accrue au moment des nouvelles consignes (bac organique végétal à mettre en 1<sup>er</sup> / bac organique animal car difficilement compostable + serviette papier / bac pain / bac emballages yaourt)
- Quantité de déchets compostable estimée à 60 kg/jour
- Mise en place de 4 composteurs de 1m<sup>3</sup> (à acheter ≈ 800 € HT les 4) + 2 bacs à matière sèche (à construire en palettes ou grillage)

### Conditions de mise en place :

- Vider après les repas les déchets en les répartissant dans deux bacs d'approvisionnement (alternance chaque jour entre les 2 bacs ou ½ quantité dans chaque bac chaque jour)
- Ajouter par-dessus chaque jour 1/3 à ½ du volume en matière sèche
- **Ces deux tâches sont à faire chaque jour par les élèves sur planning ou par personnels**
- Retourner les bacs d'approvisionnement quand ils sont pleins en les transvasant dans deux bac de maturation (une fois tous les 2 à 3 mois)
- Production de 30 à 40 kg de compost pour 100 kg entrant (à utiliser pour les plantations du lycée, un jardin pédagogique, à récupérer par le personnel, mais interdiction de distribution, vente au public)

### Suivi du projet / Mise en place / Accompagnement :

- Réunions d'information et formation avant la mise en place par l'organisme COMPOST ET TERRITOIRE pendant 1 an (devis prestation en attente)
- Suivi du bon fonctionnement par des référents composteurs (qualité du tri en amont, équilibre carbone/azote, odeurs, ...) avec accompagnement par l'organisme COMPOST ET TERRITOIRE pendant 1 an (devis prestation en attente)